

Letter dated 5 January 1965 from the representative of Thailand to the President of the Security Council

[Original text: English]  
[6 January 1965]

I have the honour to refer to the letter dated 31 December 1964 of the Permanent Representative of Cambodia to the United Nations [S/6132] concerning the alleged violation of Cambodian territorial waters opposite the *phum* of Peam Kassop, *khum* of Koh Kapik, province of Koh Kong, by a Thai police launch and the arrest of four Cambodian fishermen by the Thai police during the night of 6-7 December 1964.

I have the honour to inform you, upon instruction from my Government, that His Majesty's Government categorically refutes this Cambodian charge. The actual fact is that on 6 December 1964 at 0420 hours, the police authorities of Trad Province encountered and apprehended a Cambodian fishing boat of 11 h.p., No. 1479 K.3, which was in the act of fishing within Thai territorial waters off the *ban* of Haad Lek, *amphur* of Klong Yai. The boat, together with three members of its crew, various fishing accessories and a number of fresh fish, was subsequently brought into custody in the *amphur* of Klong Yai in Thailand.

This being the case, the Cambodian Government has no basis for demanding immediate release of those persons who have violated Thai laws.

I should be grateful if you would arrange for this communication to be circulated as an official document of the Security Council.

(Signed) Upadit PACHARIYANGKUN  
Acting Permanent Representative of Thailand  
to the United Nations

Lettre, en date du 5 janvier 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Thaïlande

[Texte original en anglais]  
[6 janvier 1965]

J'ai l'honneur de me référer à la lettre, en date du 31 décembre 1964, du représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies [S/6132] concernant la prétendue violation des eaux territoriales cambodgiennes en face du *phum* de Peam-Kassop, *khum* de Koh-Kapik, province de Koh-Kong, par une vedette de la police thaïe et l'arrestation de quatre pêcheurs cambodgiens par la police thaïe dans la nuit du 6 au 7 décembre 1964.

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe que le Gouvernement de Sa Majesté dément catégoriquement cette accusation cambodgienne. En réalité, le 6 décembre 1964, à 4 h 20, les autorités de police de la province de Trad ont rencontré et arraisonné une embarcation de pêche cambodgienne d'une puissance de 11 CV, numéro d'immatriculation 1479 K. 3, dont les occupants étaient en train de se livrer à la pêche dans les eaux territoriales thaïes, au large du *ban* de Haad-Lek, *amphur* de Klong-Yai. L'embarcation, trois membres de son équipage, divers engins de pêche ainsi qu'une certaine quantité de poisson frais, ont été ensuite emmenés à l'*amphur* de Klong-Yai, en Thaïlande, et placés sous la garde de la police.

Les faits étant ce qu'ils sont, le Gouvernement cambodgien n'est donc d'aucune manière fondé à exiger la libération immédiate de ces personnes qui ont violé les lois thaïes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente communication comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent par intérim de la Thaïlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
(Signé) Upadit PACHARIYANGKUN

## DOCUMENT S/6140

Letter dated 7 January 1965 from the representative of Malaysia to the President of the Security Council

[Original text: English]  
[7 January 1965]

I have the honour on the instructions of my Government to write to you again and I apologize for doing so, so soon after my letter of 31 December 1964 [S/6134].

For the last several weeks my Government has been receiving continuous information of a heavy build-up by the Indonesian Government of her forces strung along the border in Borneo between Malaysia and Indonesia. This information has been carefully checked and examined with other available corroborative facts and it

Lettre, en date du 7 janvier 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Malaisie

[Texte original en anglais]  
[7 janvier 1965]

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de m'adresser à nouveau à vous, et vous prie de m'excuser de le faire aussitôt après ma lettre du 31 décembre 1964 [S/6134].

Durant les dernières semaines, mon gouvernement n'a cessé de recevoir des renseignements au sujet de renforts importants que le Gouvernement indonésien a fait parvenir à ses troupes établies le long de la frontière du Bornéo qui sépare la Malaisie de l'Indonésie. Ces renseignements ont fait l'objet d'une vérification minutieuse

is reasonably clear that the Indonesian Government has decided to commit large reinforcements to its regular forces along the border.

Credible information at its disposal satisfies the Malaysian Government that Indonesia is reinforcing its regular forces on the Borneo border by several brigades and some of these forces have already arrived and taken up their positions.

For instance, there is sufficient evidence in the possession of the Malaysian Government which discloses that some of these regular forces have been deployed along the border of the First Division of Sarawak opposite the Lundu, Bau and Serian areas, respectively to the west, south-west and south-east of Kuching, the Sarawak capital.

On 19 December Radio Pontianak, in West Indonesian Borneo, announced the presence at a ceremony in Mempawah—a town to the north of Pontianak and in Indonesian territory—of members of Battalion Brawidjaja II which, it is well known, is normally based in East Java.

Further evidence is available that personnel belonging to the Diponegoro Division, normally based in Java, have also been stationed across the First Division border of Sarawak. Other reports indicate the presence across the border of the First Division near Siluas of a force of battalion strength or more of Indonesian regular forces.

Further reports have been received by my Government of large reinforcements of regular army personnel due to arrive in East Indonesian Borneo. These reports refer to the Commander of the Diponegoro Seventh Military District in Java addressing units of his Division at a farewell ceremony held to mark their departure to the combat areas and exhorting them to continue with their efforts to destroy Malaysia.

Moreover, President Sukarno on 22 December was reported by Indonesian and world Press as having claimed in a speech at Jogjakarta that Indonesian guerillas were entering "so-called Malaysia" because Indonesia did not recognize the latter's sovereignty. There was therefore no question of a violation of "Malaysia's territorial integrity" because to Indonesia Malaysia did not exist.

This attitude was faithfully reflected by the Permanent Representative of Indonesia, when he twice intervened, on 18 and 21 December 1964, in the general debate of the General Assembly at its nineteenth session [1307th and 1309 plenary meetings], by way of replying to the policy statements made by New Zealand and Malaysia.

Just the other day, on 31 December, I had occasion in my letter to you of that date to refer to several attempts to land raiding parties on the southwest coast of the Malay Peninsula. These together with the latest development in the controversies and conflicts between

et ont été examinés avec d'autres faits qui les confirment et il semble raisonnablement certain que le Gouvernement indonésien a décidé de renforcer considérablement ses forces régulières le long de la frontière.

Sur la base de renseignements dignes de foi, le Gouvernement malaisien est convaincu que l'Indonésie est en train de renforcer ses forces régulières à la frontière du Bornéo de plusieurs brigades et que certaines de ces unités sont déjà sur place et ont pris leurs positions.

Le Gouvernement malaisien dispose notamment de témoignages suffisants pour conclure que certains de ces éléments réguliers ont été déployés le long des limites de la première division de Sarawak, face aux régions de Lundu, Bau et Serian, soit respectivement à l'ouest, au sud-ouest et au sud-est de Kuching, la capitale de Sarawak.

Le 19 décembre, Radio-Pontianak, dans la partie occidentale du Bornéo indonésien, a annoncé la présence lors d'une cérémonie à Mempawah — ville située au nord de Pontianak et en territoire indonésien — de membres du bataillon Brawidjaja II, lequel, on le sait, est d'ordinaire cantonné dans la partie orientale de Java.

On dispose aussi d'autres indications permettant de conclure que des militaires appartenant à la division Diponegoro, qui se trouve normalement à Java, ont également été transférés et ont pris position de l'autre côté des limites de la Première division de Sarawak. Selon d'autres rapports, on aurait constaté, de l'autre côté des limites de la Première division, près de Siluas, la présence d'une force d'au moins un bataillon, composée d'éléments réguliers de l'armée indonésienne.

Mon gouvernement a reçu d'autres rapports au sujet de l'arrivée prochaine dans la partie orientale du Bornéo indonésien de renforts de troupe importants appartenant à l'armée régulière. Ces rapports font état des paroles adressées par le commandant de la VII<sup>e</sup> région militaire de Diponegoro, à Java, à des unités de sa division au cours d'une cérémonie marquant le départ des troupes pour la zone de combat, et où il les exhortait à poursuivre leurs efforts en vue de détruire la Malaisie.

En outre, la presse indonésienne et la presse mondiale ont rapporté le 22 décembre que le président Sukarno avait déclaré, au cours d'un discours prononcé à Djokjakarta que les partisans indonésiens pénétraient sur le territoire de la « prétendue Malaisie » parce que l'Indonésie ne reconnaissait pas la souveraineté de ce pays et qu'on ne pouvait donc parler d'une violation de l'« intégrité territoriale de la Malaisie » puisque, aux yeux de l'Indonésie, la Malaisie n'existe pas.

Cette attitude a trouvé son expression dans les deux interventions, les 18 et 21 décembre 1964, du représentant permanent de l'Indonésie, lors de la discussion générale, à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale [1307<sup>e</sup> et 1309<sup>e</sup> séances plénières], en réponse aux déclarations de politique faites par la Nouvelle-Zélande et la Malaisie.

J'ai eu l'occasion dans ma lettre du 31 décembre de me référer à plusieurs tentatives de débarquement et de coups de main sur le littoral sud-ouest de la péninsule malaise. Compte tenu de ces incidents et de l'évolution récente des différends et des conflits qui opposent l'Indo-

Indonesia and Malaysia, involving the proclaimed withdrawal of Indonesia from the membership of the United Nations, may in the view of my Government provide a special significance to this military build-up.

My Government makes no secret of its apprehension that all this build-up along the Borneo border—which Indonesia has sought to conceal behind the diversionary attempts at landings in the Peninsula and now follows withdrawing from the United Nations—cannot all be coincidental. In my Government's view they are the precursors of a more vigorous and concentrated enforcement, with the fullest use of force and violence, of the policy of "Crush Malaysia", and obviously intended to be carried forward, now that Indonesia presumably feels freed from the moral and legal restraints imposed by the United Nations Charter that membership of the Organization involved. If Indonesia's attitudes and activities even during its membership did not give much evidence of its feeling shackled by such restraints, its future attitudes can better be imagined than described.

In the light of the above, I have been instructed to inform your Excellency and through you the members of the Security Council of the seriousness of the threat of more intensive Indonesian attacks against Malaysia in 1965. I am further instructed to inform your Excellency that in the event of such attacks being launched against Malaysia my Government would immediately seek United Nations assistance in defence of its territorial integrity against such unprovoked aggression.

My Government has, in consultation with the other Powers assisting it in its defence taken defensive steps as may be appropriate to meet this mounting threat: but this last act of the Indonesia President compels my Government to bring these to the attention of the Council without delay.

I do not need to mention that notwithstanding Indonesia's ceasing to be a Member of the United Nations, it is still amenable to the jurisdiction of the Council, as Article 2, paragraph 6, of the United Nations Charter specifically provides.

I shall be grateful for your causing this document to be circulated as an official document of the Security Council.

(Signed) R. RAMANI  
Permanent Representative of Malaysia  
to the United Nations

nésie et la Malaisie, et notamment de l'intention annoncée par l'Indonésie de se retirer de l'ONU, mon gouvernement pense que cette concentration militaire prend un sens particulier.

Mon gouvernement ne cache pas sa crainte que tous ces renforcements le long de la frontière du Bornéo — que l'on cherche à dissimuler par des manœuvres de diversion comme les tentatives de débarquement dans la péninsule et qui sont maintenant suivis du retrait de l'Indonésie de l'ONU — ne soient pas entièrement l'effet d'une coïncidence. Mon gouvernement est d'avis que ce sont là les signes avant-coureurs d'une action plus vigoureuse et concentrée en vue d'appliquer, en recourant sans restriction à la force et à la violence, la politique visant à « écraser la Malaisie », et que l'intention est d'aller de l'avant, maintenant que l'Indonésie se sent vraisemblablement libre des entraves morales et juridiques que la Charte des Nations Unies impose aux Membres de l'Organisation. Etant donné qu'au moment où elle était Membre, l'Indonésie n'a pas montré par son attitude et ses activités qu'elle était paralysée par ces entraves, il est plus facile d'imaginer ce que seront ses futurs actes que de les décrire.

Cela étant, j'ai pour instructions de vous informer et, par votre intermédiaire, les membres du Conseil de sécurité, du grave danger que la Malaisie risque de courir en 1965 du fait d'attaques indonésiennes plus intensives. J'ai également pour instructions de vous informer que si ces attaques se produisent, mon gouvernement sollicitera immédiatement l'assistance des Nations Unies pour défendre son intégrité territoriale contre une telle agression non provoquée.

D'accord avec les autres puissances qui aident à sa défense, mon gouvernement a pris des mesures défensives en vue de faire face à ce danger croissant, mais le dernier acte du chef d'Etat de l'Indonésie force mon gouvernement à porter sans délai ces questions à l'attention du Conseil.

Je n'ai pas besoin de mentionner que même si l'Indonésie cesse d'être Membre de l'Organisation des Nations Unies, elle continue de relever de la juridiction du Conseil de sécurité, comme le prévoit expressément le paragraphe 6 de l'Article 2 de la Charte.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent de la Malaisie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*  
(Signé) R. RAMANI